



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

— 13.05.2014



LA METHANISATION AGRICOLE : UNE VOIE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

La méthanisation représente une solution d'avenir : elle permet la transformation de déchets et de matières organiques en fertilisant et en énergie. Elle contribue ainsi à la transition énergétique et écologique de notre société. En forte croissance dans le secteur agricole, elle présente un réel potentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ouvrir de nouveaux débouchés économiques.

Objectif : 1 000 unités de méthanisation en 2020, en grande partie agricoles

La méthanisation agricole connaît une forte croissance. Alors que l'on ne recensait en France, en 2008, que quelques installations, 160 unités de méthanisation agricole sont aujourd'hui en fonctionnement avec une capacité de production de 350 GWh d'électricité et 500 GWh de chaleur, soit l'équivalent de la consommation en chauffage de 35 000 foyers.

Une progression à soutenir et encourager car la méthanisation permet de produire, à partir des déchets de l'exploitation, un fertilisant et de l'énergie qui peuvent être utilisés par l'exploitation, et réduire ainsi l'utilisation d'engrais minéraux et d'énergies fossiles. C'est donc une des voies à exploiter pour améliorer le bilan environnemental du secteur agricole. D'autres domaines présentent également un potentiel de développement intéressant telles les stations d'épuration urbaines, ou la gestion des déchets organiques des entreprises et collectivités.

La méthanisation est une voie vers la transition énergétique. C'est ce que souligne l'ADEME dans le cadre de ses scénarii de prospective énergétique qui prévoient que le biogaz fournira 3 à 3,5 % de la production d'énergie en 2030 et 2050. En 2050, la moitié du gaz de réseau serait ainsi issue de la méthanisation.

Certains pays ont basé le développement de la méthanisation sur l'utilisation de produits agricoles propices (notamment le maïs), ce qui peut amener un risque de concurrence entre des cultures alimentaires et des cultures à vocation énergétique. La France mise, de son côté, sur un modèle plus vertueux basé sur le traitement des déchets organiques existants et l'optimisation des usages du biogaz produit. C'est ainsi un double bénéfice qui est recherché : développer une énergie renouvelable tout en contribuant au traitement de déchets (la méthanisation peut permettre notamment une meilleure gestion de l'azote issu des élevages).

Optimiser l'utilisation de l'énergie produite : l'injection de biométhane dans le réseau

En 2050, 50% du gaz réseau seraient constitués de biométhane

Le développement de la méthanisation en Europe s'appuie jusqu'à présent sur une utilisation du biogaz pour la production de chaleur seule ou, le plus souvent, une production conjointe d'électricité et de chaleur : c'est la « cogénération ». Le rendement énergétique de l'installation atteint alors 65% en moyenne au lieu de 35% pour la seule production d'électricité. La chaleur peut être utilisée pour les besoins de l'exploitation (ateliers d'élevage, séchage des fourrages,...) mais aussi pour chauffer des habitations alentours. Toutefois, les besoins de chaleur ne sont pas forcément

constants sur l'année et ce système requiert un réseau de chaleur. Il convient donc, pour valoriser au maximum l'énergie produite, de rechercher des usages qui soient complémentaires.

L'épuration du biogaz est une autre piste de valorisation très prometteuse. Elle permet la production de biométhane, gaz équivalent au gaz naturel, pour pouvoir l'injecter dans le réseau. Cette technologie permet d'obtenir un rendement particulièrement efficace supérieur à 90%. Elle implique toutefois d'être à proximité d'un réseau gaz.

Pour développer ce nouveau segment, la France contribue au **programme européen Green Gas Grid** dont l'objectif est de stimuler le marché européen du biométhane. **Pour la France, entre 12 et 30 TWh de biométhane pourraient être injectés dans le réseau d'ici 2030.**

Actuellement, quatre unités de méthanisation pratiquent l'injection de biométhane dans le réseau (dans le Nord, la Lorraine, en Seine-et-Marne et en Vendée) ; quatre autres sont prévues d'ici fin 2014.

Un gisement important dans les territoires

L'ADEME a publié, en 2013, une estimation des gisements potentiels de ressources utilisables en méthanisation à l'horizon 2030 en France. **Le gisement accessible est estimé à 130 millions de tonnes, hors cultures principales dédiées. Plus de 80 % sont issus du monde agricole** (effluents d'élevage, résidus de culture, déchets ou fauches de prairie).

Si le potentiel est important, il varie selon les régions et nécessite une coordination de l'ensemble des acteurs du territoire (monde agricole, industriels, collectivités, administrations) pour le mobiliser efficacement et durablement, en cohérence avec les stratégies régionales sur le climat, l'énergie et la gestion des déchets.

Une filière à soutenir pour renforcer sa rentabilité

Afin d'évaluer la santé économique de la filière, l'ADEME a fait réaliser, début 2014, une étude sur les coûts d'investissement et la rentabilité de 21 installations de méthanisation.

Cette étude montre tout d'abord que les coûts à l'investissement en euros par kW électrique installé sont moins élevés qu'attendus (5 610 €/HT/KWe en moyenne pour les unités à la ferme et 6520 €/HT/KWe en moyenne pour les unités centralisées¹). Cependant cette filière, en devenir, nécessite encore aujourd'hui des soutiens financiers pour être rentable. Le dispositif de soutien à l'investissement est constitué d'aides provenant du plan de performance énergétique des exploitations agricoles du Ministère de l'agriculture (MAAPRAT), des Fonds Chaleur et Fonds Déchets de l'ADEME, du FEDER et FEADER de l'Union européenne, des agences de l'eau et des collectivités territoriales. Dans les installations étudiées, ces soutiens publics couvrent le tiers de l'investissement.

L'objectif est donc d'optimiser les coûts à l'investissement, notamment par l'utilisation de solutions types, tout en améliorant le rendement global des installations (meilleure transformation de la matière, optimisation de l'utilisation du biogaz, valorisation efficace des fertilisants présents dans le digestat).

L'action de l'ADEME en faveur de la méthanisation

A travers le Fonds Déchets et le Fonds Chaleur, ce sont 35 millions qu'a consacrés en 2013 l'ADEME au soutien de projets de méthanisation (études et investissements). Au-delà de ses aides financières, l'Agence conseille les porteurs de projets et appuie les efforts de recherche et développement à travers des appels à projets spécifiques (écotechnologies, performances de la « petite » méthanisation projet Déchets Organiques retour au Sol, Traitement et Energie) ou les appels à manifestations d'intérêt du programme des Investissements d'Avenir.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

¹ Méthanisation agricole : unités à la ferme et unités centralisées